



LE GUIDE DES

BONNES PRATIQUES

Tourisme & Handicap



Pourquoi ce **guide illustré** ?

Ce guide s'adresse aux professionnels du tourisme souhaitant obtenir le label Tourisme & Handicap.

Ce guide illustré est avant tout un outil clair et pédagogique qui, grâce aux visuels, permet de comprendre rapidement les informations essentielles, de lever les doutes et de faciliter l'obtention du label Tourisme & Handicap.

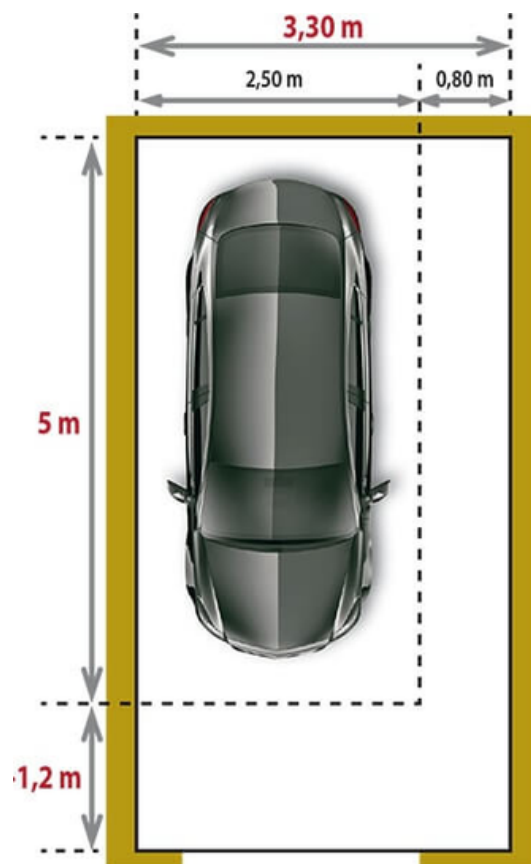
Les illustrations rendent les critères d'obtention du label plus lisibles et concrets : cheminements, équipements, services adaptés...

Ce guide contribue ainsi à une meilleure compréhension des critères, avec pour objectif de favoriser l'accueil de tous les publics et de promouvoir un tourisme plus accessible.

Crédits photo : Association Tourisme & Handicaps et Sophie PAPIN

Le stationnement

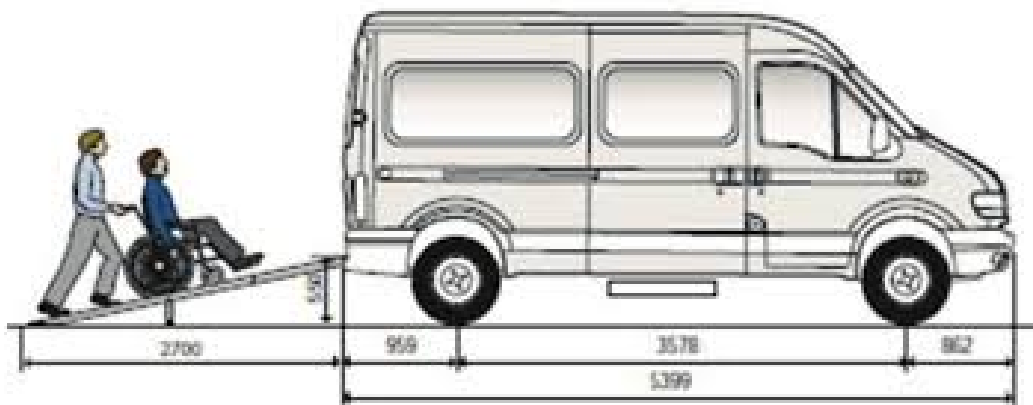
- Dimensions d'une place PMR : 3.30m x 5m
- Signalée par 1 pictogramme au milieu de la place et deux petits en bas
- présence d'un panneau "sauf + picto fauteuil roulant"



Le stationnement

Sur des sites de visites :

- prévoir au moins 1 place mini bus de 8m de long



En site naturel

- Jouer avec les matériaux naturels : pierre, contraste de couleurs pour délimiter la place

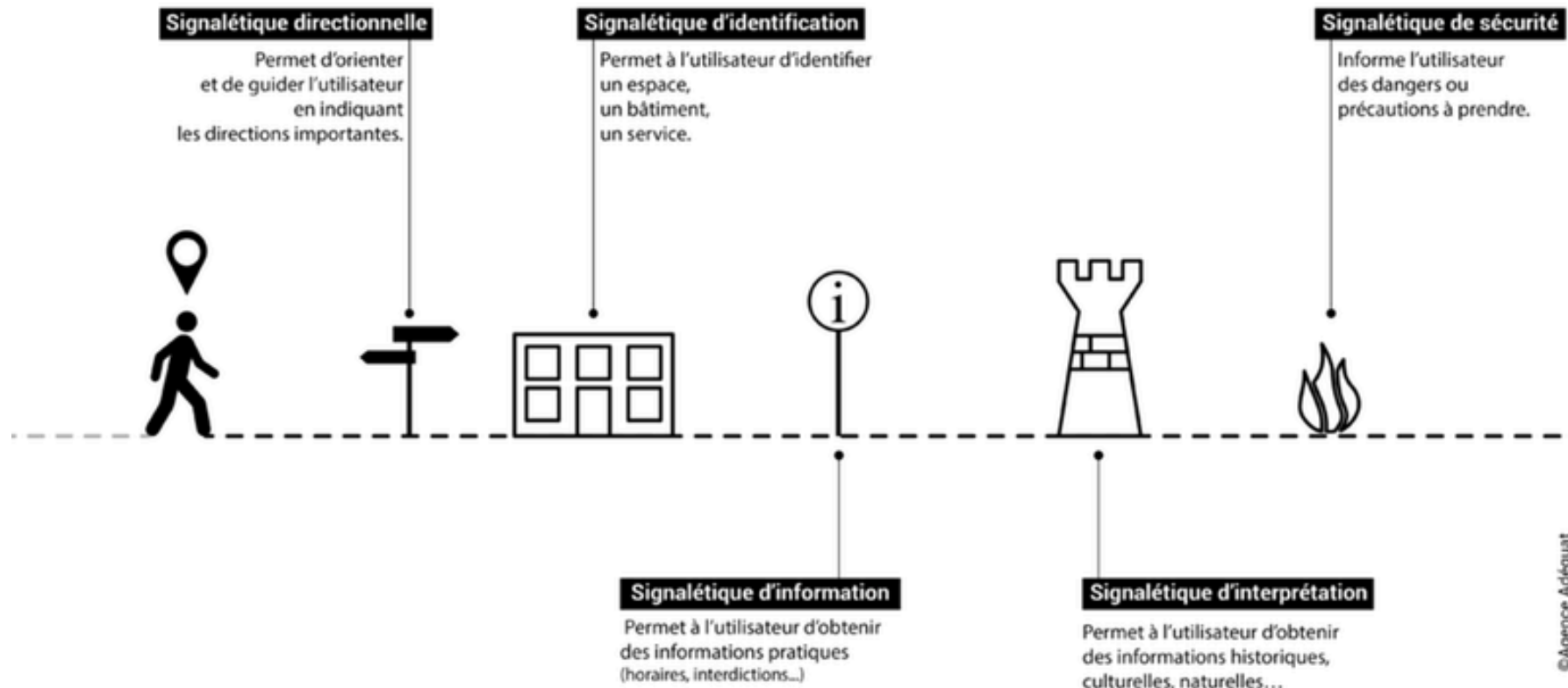


Bon exemple !

La signalétique

LES PRINCIPES D'UNE BONNE SIGNALÉTIQUE

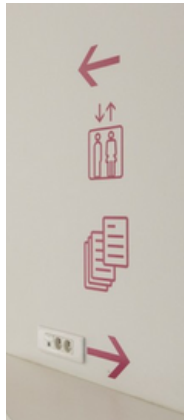
- Privilégier des textes et mots simples.
- Utiliser une calligraphie simple style Arial, Calibri ou Tahoma, Luciole
- Eviter de surcharger la signalétique,
- Un seul message à la fois,
- Nommer l'espace avec des mots clairs,
- Associer le texte à un pictogramme distinct
- Eviter le rouge (handicap mental)



La signalétique

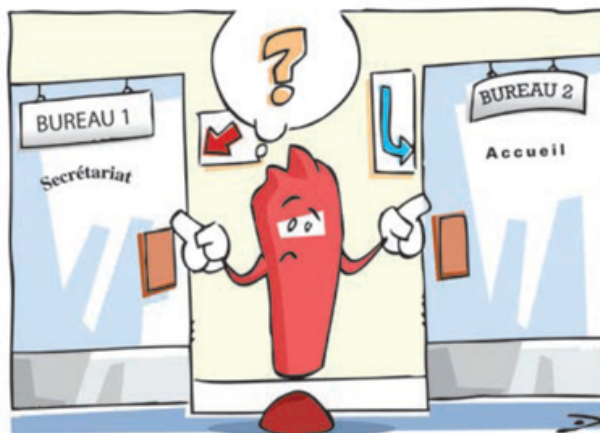
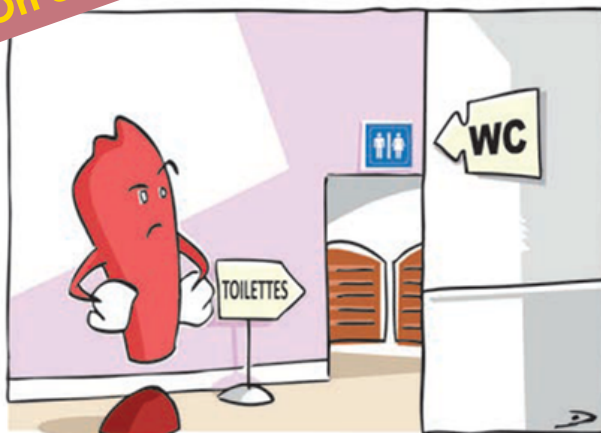
- Nommer toujours l'espace/le service avec les mêmes mots.
- Privilégier une signalétique homogène sur un même site (taille, police, couleur, graphisme...)

Bon exemple !



- Associer le texte à un picto et utiliser des picto bien distincts. Eviter les pictos avec de la perspective

On évite !



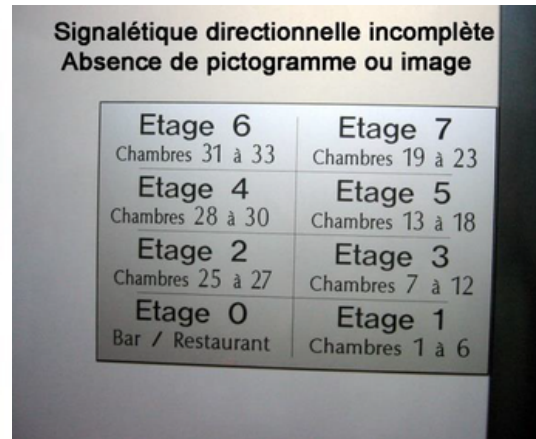
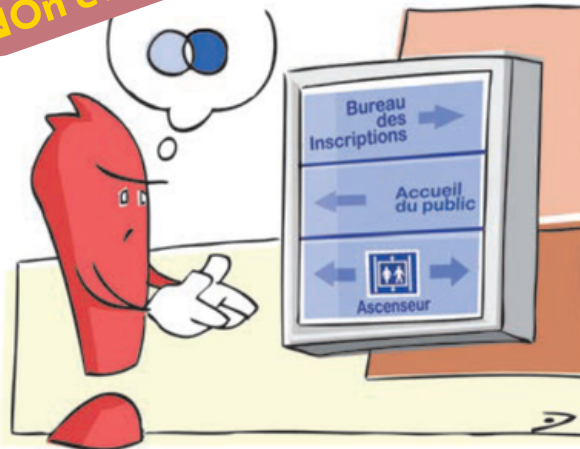
La signalétique

- Privilégier un contraste élevé (un contraste d'au moins 70 % avec l'environnement immédiat).
- Doubler les chiffres avec des codes couleurs pour les personnes atteintes de dyscalculie

Bon exemple !



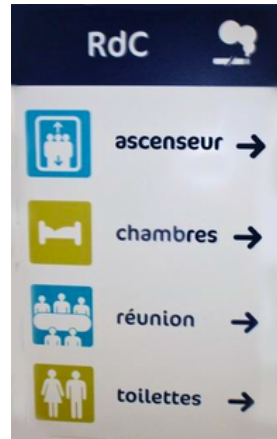
On évite !



La signalétique

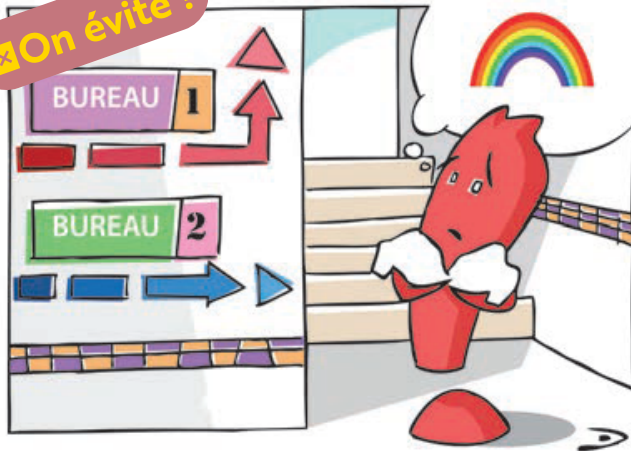
- Veiller à ce que le code couleur soit identique, continu et les couleurs standardisées
- Disposer la signalétique à un endroit bien éclairé (éclairage indirect, pas de brillants/reflets/plexi)
- Panneau totem à partir du bas (15 à 30 cm) ou placer l'obstacle hors des cheminements

Bon exemple !



- Aller en face = flèche vers le bas et non vers le haut
- Aller à gauche = placer la flèche à gauche
- Aller à droite = placer la flèche à droite

On évite !



LA POSTE COLIPOSTE Direction Immobilière Centre de Formation - Direction des ventes IDF	7
LA POSTE COLIPOSTE Direction Opérationnelle Territoriale IDF	6
APEC	5
Alloresto.fr / FBA Invest / EAT ONLINE	4
DIRECT ENERGIE	3
DIRECT ENERGIE	2
Ericsson	1
LA POSTE COLIPOSTE	RDD

La signalétique

- La signalétique d'information permet d'avoir des informations pratiques : horaires, tarifs....
- La signalétique d'interprétation permet aux touristes d'avoir des informations culturelles, naturelles, historiques sur une ville ou un monument.

Bon exemple !



€ Les tarifs	
Aquarium	
Billet adulte aquarium adulte	12€
Billet enfant - de 14 ans	7€
Personnes en situation de handicap, chômeurs	7€
Billet couplé Aquarium et serre aux papillons	



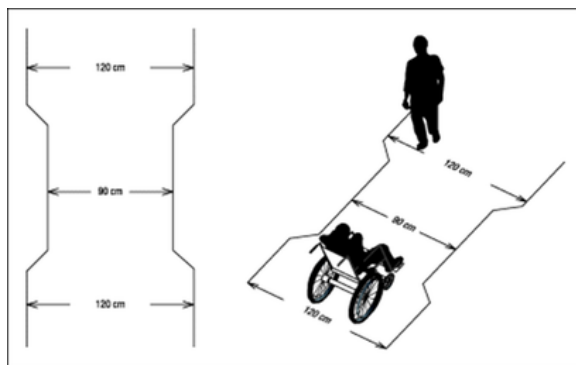
On évite !



Les cheminements

- La largeur minimale d'un cheminement extérieur accessible doit être de 1,40 m, réduite ponctuellement à 1,20 m lorsqu'un rétrécissement ne peut être évité. Ces dimensions sont ramenées à 1,20 m et 0,90 m sur les cheminements donnant accès à un bâtiment collectif (résidences de tourisme) ainsi que dans les ERP situés dans un cadre bâti existant.

Bon exemple !



- Sol : à éviter le sable, l'herbe, les graviers et les plaques alvéolées
- Les fentes (des grilles) et les trous ne doivent pas dépasser 2 cm de largeur ou de diamètre.

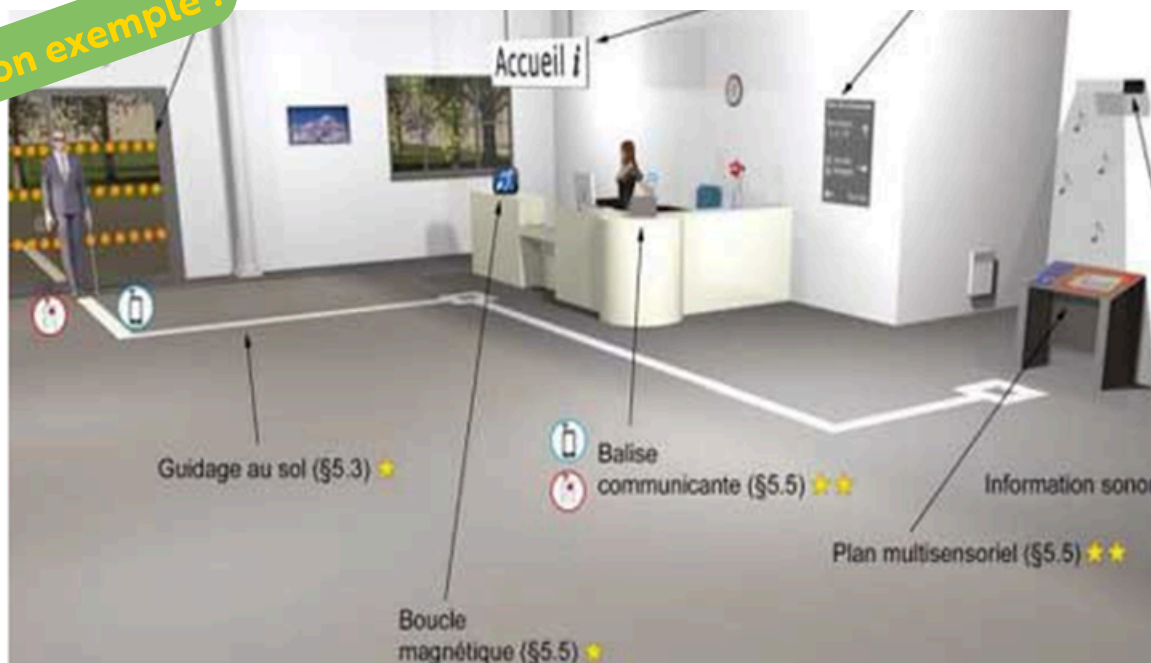
On évite !



Cheminement

- Les bandes de guidages permettent d'aider les personnes ayant une déficience physique, sensorielle, intellectuelle ou cognitive à se repérer dans l'espace.
- Le cheminement extérieur doit être bien délimité par des changements de texture et par des couleurs différenciées. A défaut, il doit comporter sur toute sa longueur un repère continu et tactile. Il doit bénéficier d'un éclairage suffisant.

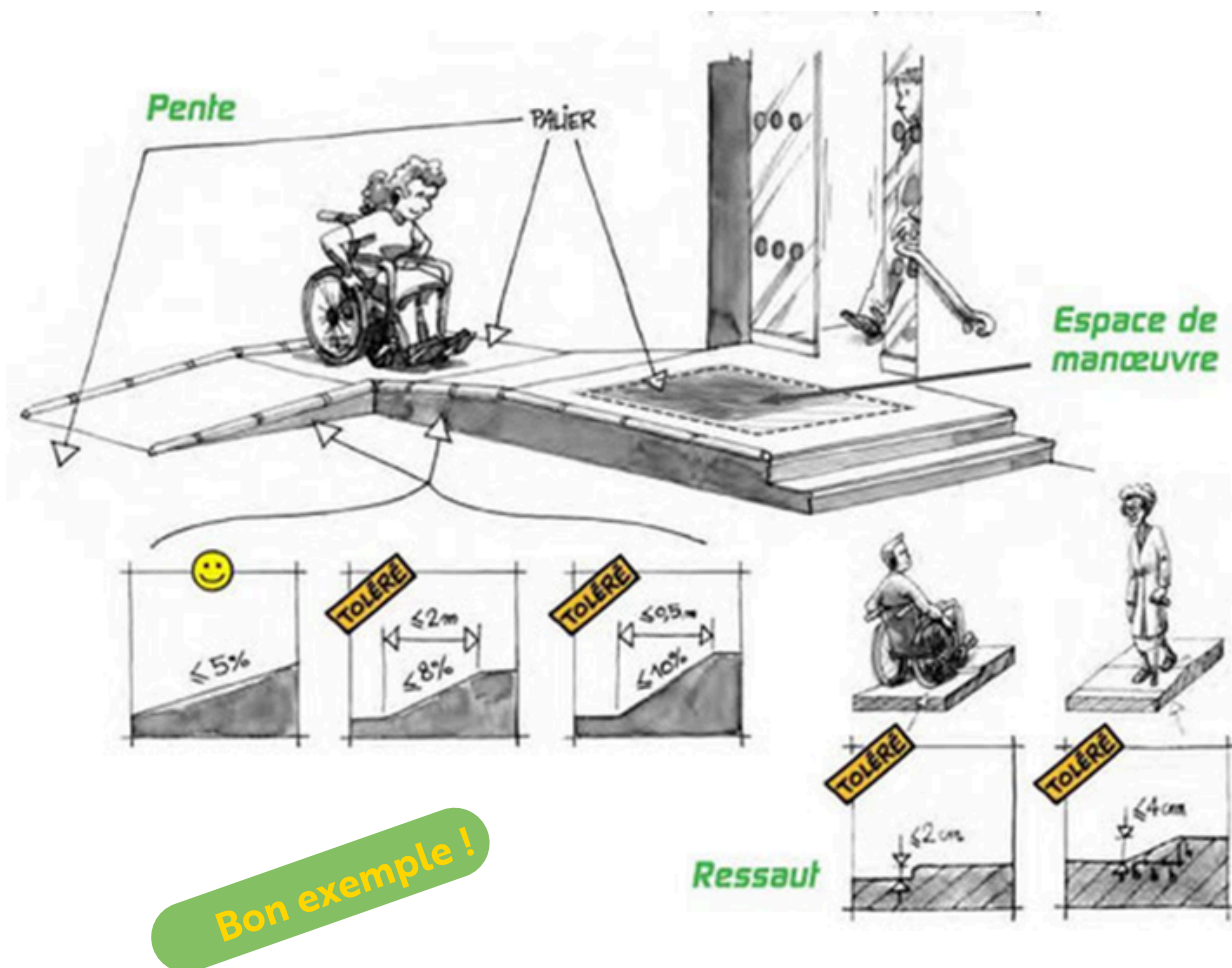
Bon exemple !



Cheminement

Les pentes à respecter :

- Le cheminement doit être de plain-pied, non meuble, sans obstacle, sans marche ni ressaut supérieur à 2cm, ni dévers de plus de 2%. Lorsqu'une dénivellation ne peut être évitée, le % de pente du cheminement doit être inférieur ou égal à : 5% max (l'idéal 4%);
- Si pentes supérieures ou égales à 4% sur plus de 10m : paliers de repos tous les 10m (tolérance de 8% sur une longueur max de 2 m / tolérance de 10% sur une longueur max de 0,50m)
- Un palier de repos est obligatoire en haut et en bas de chaque pente quelle que soit sa longueur. Les paliers de repos doivent être d'une longueur minimale de 1,40 m



Cheminement

Rupture de niveau maîtrisée :

- Exigence d'un garde-corps préhensible (ou main courante) en présence de toute rupture de niveau (ponctuelle) de plus 0,40m sur l'ensemble du cheminement. Exigence d'un chasse-roue en l'absence de garde-corps, sur toute pente et quelle que soit la hauteur de la rupture de niveau, dès lors qu'il existe un espace horizontal de plus de 2 cm entre le bord de la pente et le garde-corps

Bon exemple !



Garde corps préhensible si dénivelé de hauteur > 0,40 m



Chasse roue recommandé

Palier de repos

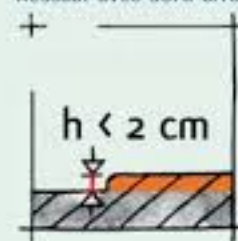
Palier de repos

Cheminement sans ressauts :

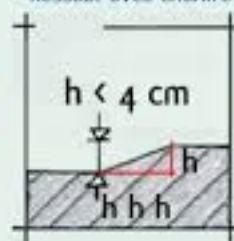
- Ressaut inférieur ou égal à 2cm de hauteur doit comporter un bord arrondi ou être munis de chanfreins. Le signaler par un contraste de couleurs. La hauteur maximale peut être portée à 4 cm si le ressaut comporte sur toute sa hauteur une pente ne dépassant pas 33 %

En cas d'écart de niveaux : 2 solutions

Ressaut avec bord arrondi



Ressaut avec chanfrein



Mais 2 conditions à respecter :
Hauteur maxi (h) et longueur (3 x h)

Cheminement

Obstacles à hauteur de visage

- Signalisés et neutralisés
- Tout obstacle à moins de 2,20 m de hauteur
- tout obstacle avec une saillie de 15 cm



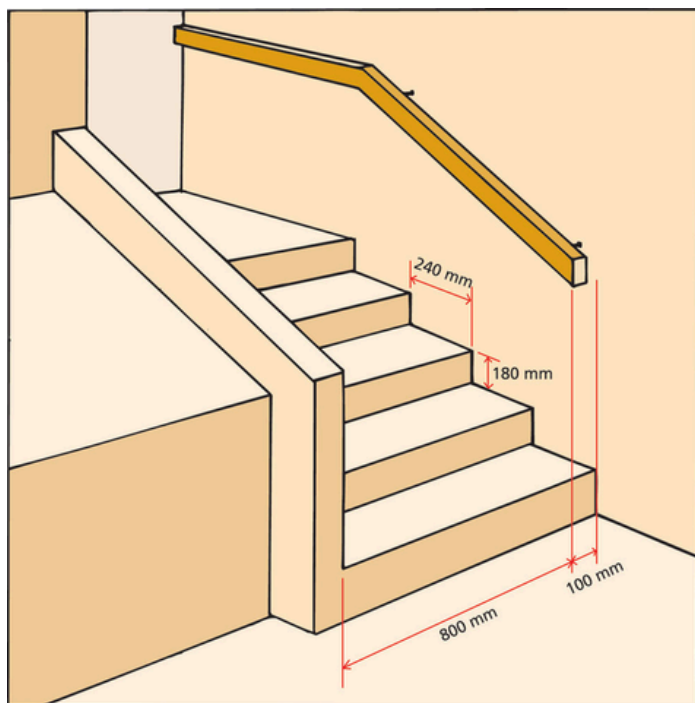
Eclairage

- Cheminement extérieur accessible : 20 lux
- Parcs de stationnement : 20 lux
- (Établissement recevant du public neuf : 20lux et 50 lux pour les circulations piétonnes)
- Circulation intérieurs : 100 lux
- Escaliers : 150 lux
- Au droit des postes d'accueil : 200 lux

Escaliers

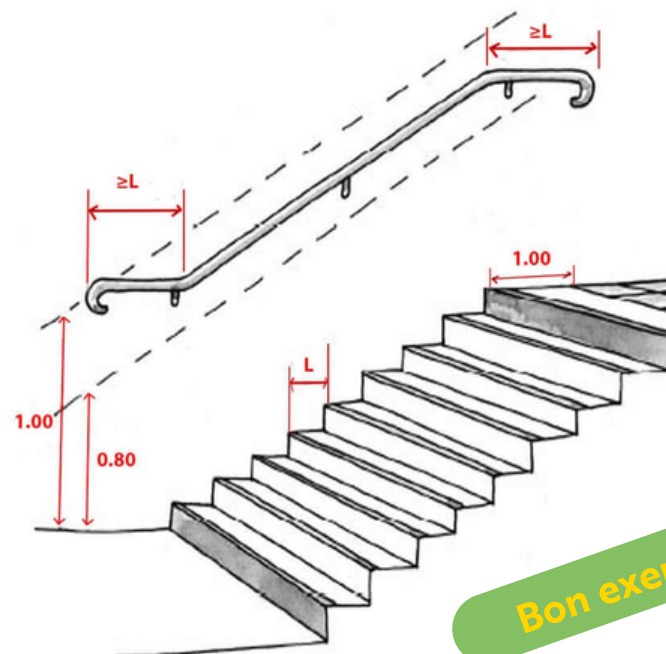
Escaliers hélicoïdaux avec des marches régulières

- Giron des marches des escaliers hélicoïdaux avec un appui complet du pied du côté le plus large (profondeur minimale d'un giron de 0,28 m mesurée à 0,50 m du mur extérieur).



Main courante à partir de 3 marches, facilement préhensible et de couleur contrastée.

- La main courante continue et rigide, commençant avant la 1^{ère} marche et s'arrêtant au-delà de la dernière marche, sur une longueur équivalente à un giron de marche.
- La hauteur de la main courante est comprise entre 0,80 m et 1 m.

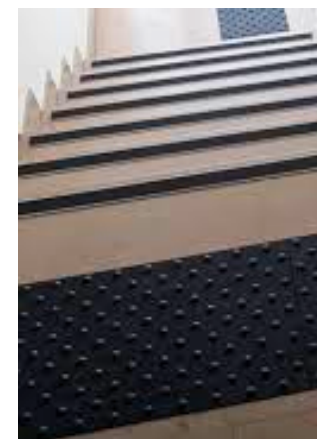
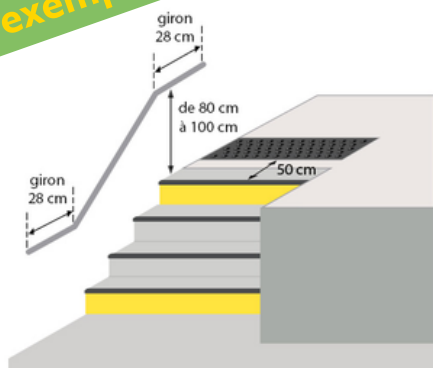


Bon exemple !

Escaliers

- Première et dernière contre marches de couleur contrastée
- Nez des marches contrastés : sur au moins 3 cm en horizontal et non glissants
- Escaliers et marches isolées signalés par une bande d'éveil à la vigilance présente à chaque pallier.

Bon exemple !



On évite !



Accès et portes

Espace manœuvre :

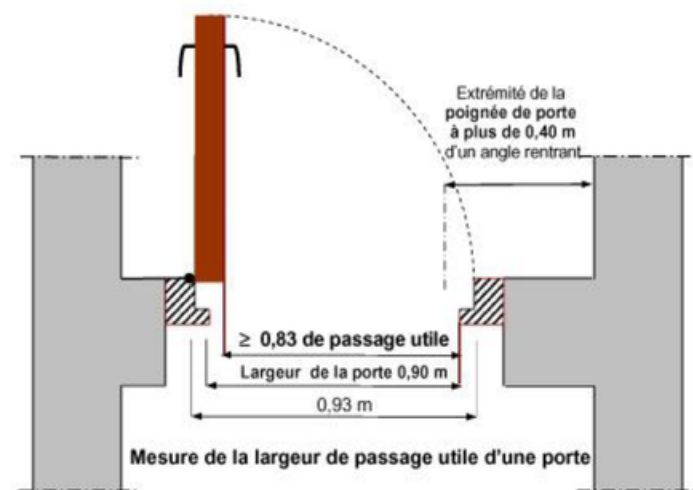
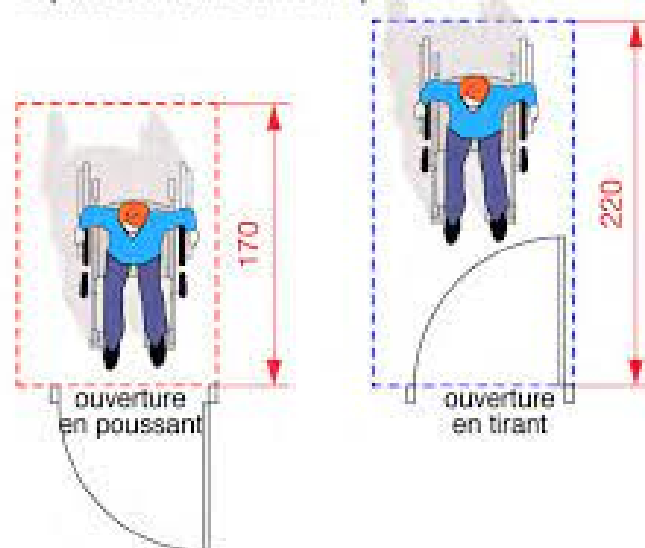
- Min 1.70m si porte poussée – 2.20m si porte tirée

Passage utile :

- Passage utile des portes 0.77m. Pour bâtiment récent 0.83m.
- Si BHC neuf (type résidence de tourisme) ou d'une MI neuve (type chambre d'hôte), la largeur de passage min de la porte d'entrée : 0,90 m (passage utile min 0,83 m).
- Dans les habitations existantes, les portes d'entrées ou d'accès à un local collectif peuvent être de 0,80 m, correspondant à un passage utile pas inférieur à 0,77 m.
- ERP + de 100 personnes, la largeur de passage minimale : 1,40 m. Si la porte est composée de plusieurs vantaux, largeur min du vantail utilisé doit être de 0,90 m (passage utile min de 0,83 m)
- ERP - de 100 personnes, la largeur de passage min doit être de 0,90 m (passage utile min de 0,83 m).

Bon exemple !

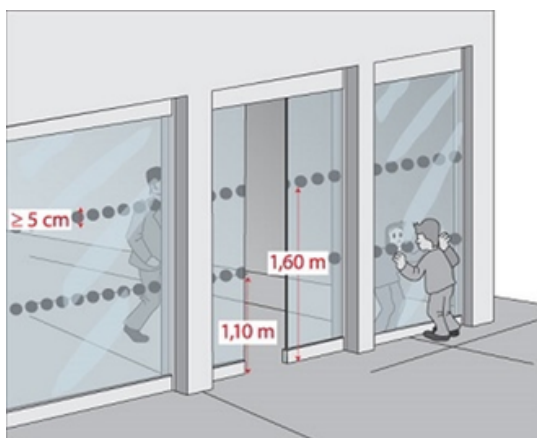
Espace de manœuvre de porte



Accès et portes

Portes vitrées :

- Éléments de repérage situés à 1,10 m et 1,60 m.
- Les portes dont la surface vitrée représente moins de 75% de la surface doivent comporter au moins un élément de repérage si les montants et soubassements ne sont pas contrastés



Bon exemple !

On évite !

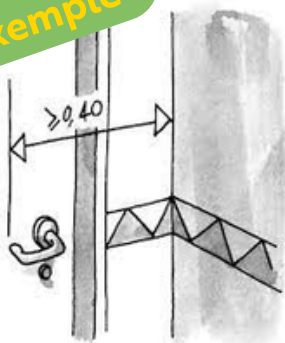


Accès et portes

Ouverture des portes à 90°

- Ouverture à 90° avec une zone d'usage (0,80m x 1,30m) et poignées facilement préhensibles
- Si porte automatique, vérifier la durée d'ouverture acceptable
- Poignée située à 0,40m d'un angle rentrant pour un bâtiment neuf
- Porte à galandage/coulissante : le rond de fermeture ne suffit pas - mettre poignée supp.
- Les portes d'entrée à tambour ou à tourniquet sont à proscrire. Acceptées dans les bâtiments anciens (avant 2007) que si doublées par une porte à battants, coulissante ou automatique

Bon exemple !



On évite !



- Systèmes d'ouverture admis : les clés (avec repères de type code couleur picto...), les cartes avec un repère (flèche, angle coupé, trou, ...) marquant le sens de l'introduction de la carte dans le capteur

Accès et portes

Système d'ouverture des portes facile

- Systèmes d'ouverture admis : les clés (avec repères de type code couleur picto...), les cartes avec un repère (flèche, angle coupé, trou, ...) marquant le sens de l'introduction de la carte dans le capteur

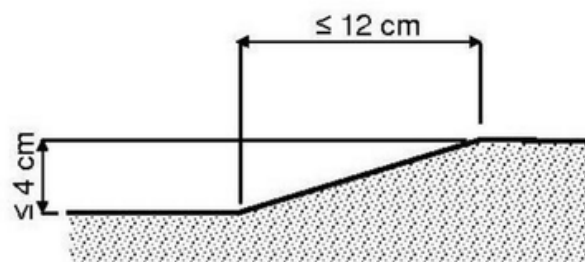
Balcon et terrasse

- Pour établissement après 2007 accès sans obstacle. Dans l'ancien, plan incliné amovible accepté. Pas de ressaut de plus de 2cm et porte d'au moins 77cm pour l'ancien et 83cm pour le neuf

Bon exemple !

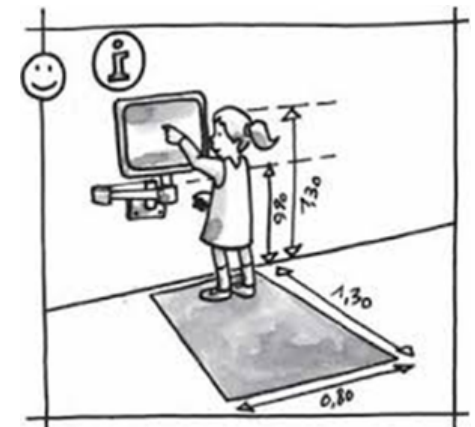
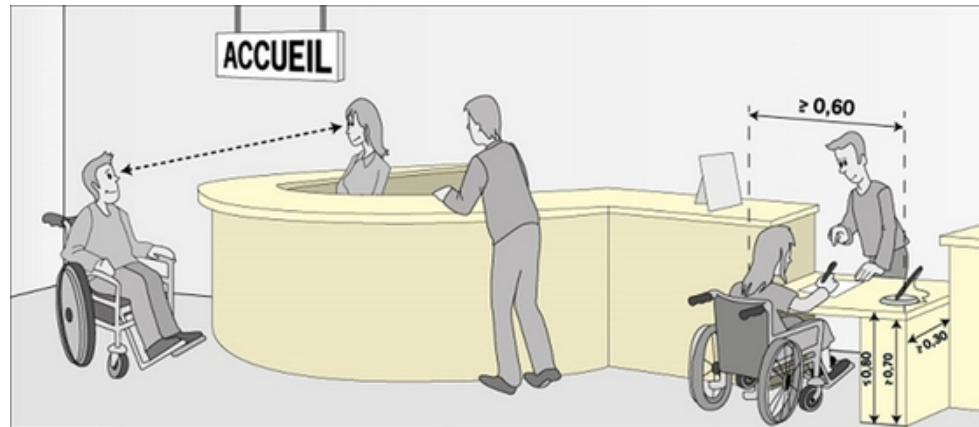
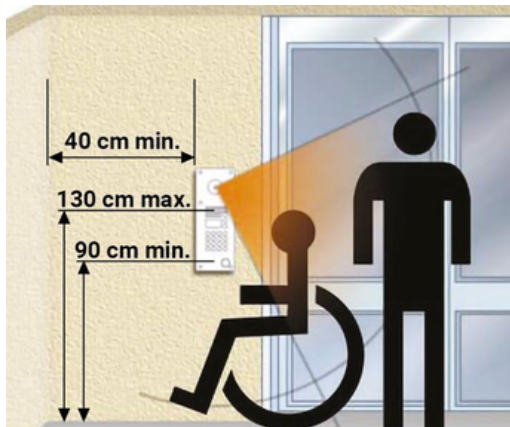


Ressauts tolérés jusqu'à 4 cm
si pente inférieure à 33 %



Accueil, services et infos au public

- Dispositif d'appel : situé entre 0.9m et 1.30m. Chiffre 5 avec un ergo. Boutons identifiables tactilement par un marquage en braille ou par un contraste. Voyant lumineux et signal sonore à chaque action
- Port d'un badge obligatoire indiquant sa compétence pour le collaborateur pratiquant la LSF
- Guichet d'accueil facilement repérable, proche de l'entrée, accessible, abaissé et pas encombré
- Système d'aide à l'audition : transmission son et amplification
- Borne auto/caisse ext : hauteur max 0,8m, vide en partie inférieure 0,3m de profondeur et 0,6m de large

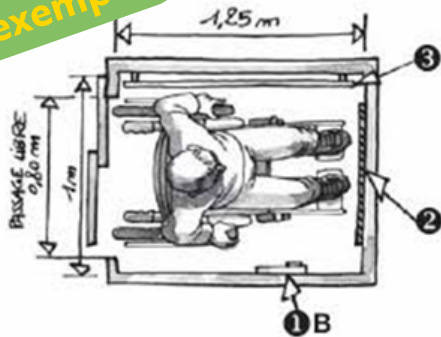


Bon exemple !

Ascenceurs

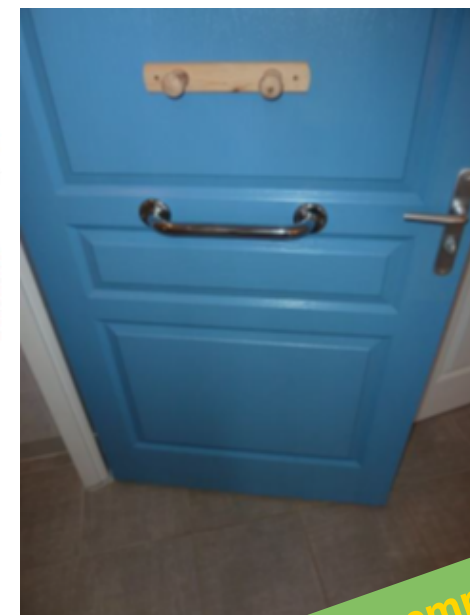
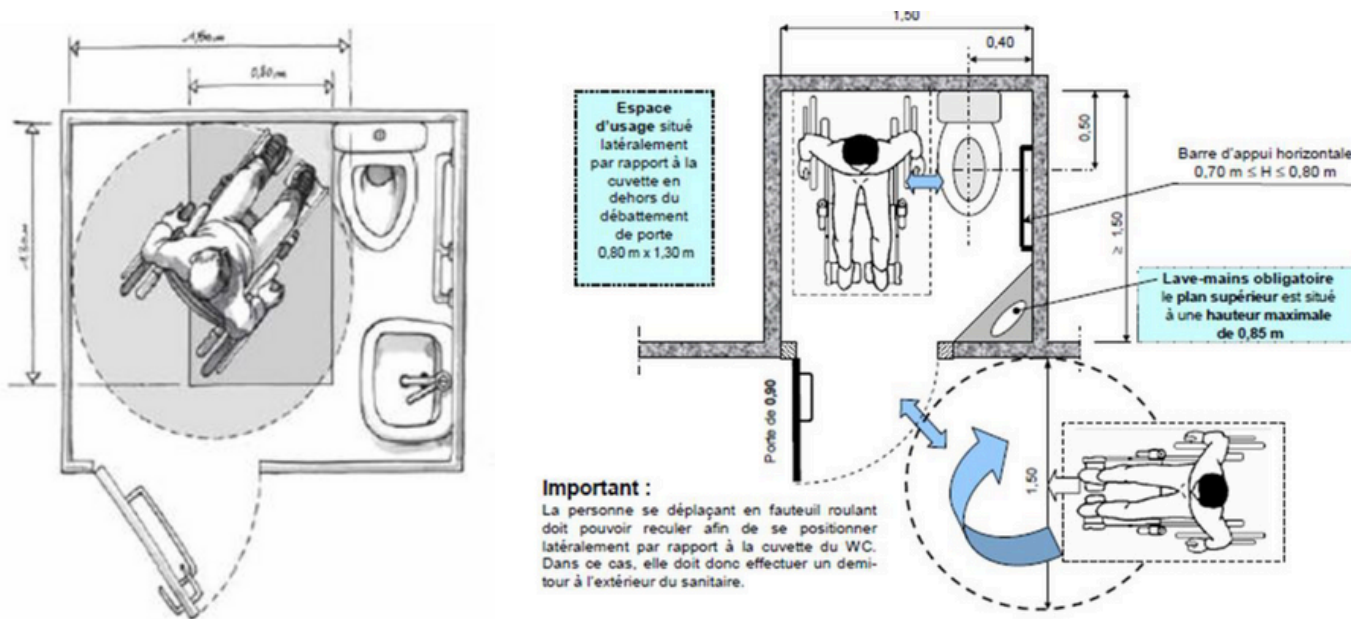
- Dimension min de la cabine : 1m x 1,25 m. Lorsque les cabines sont trop étroites pour faire $\frac{1}{2}$ tour à l'intérieur, elles sont équipées d'un miroir situé dans le fond et à hauteur visible en position assise. Elles disposent d'une main courante située entre 0,80 m et 1 m.
- Tactilement : marquage en braille ou par un contraste de matériaux en relief positif/visuellement : contraste de couleur et/ou en gros caractères. Annonce sonore de l'étage. Système de voyant lumineux indiquant la prise en compte de l'appel et annonce visuelle de l'étage.

Bon exemple !



Douches & sanitaires

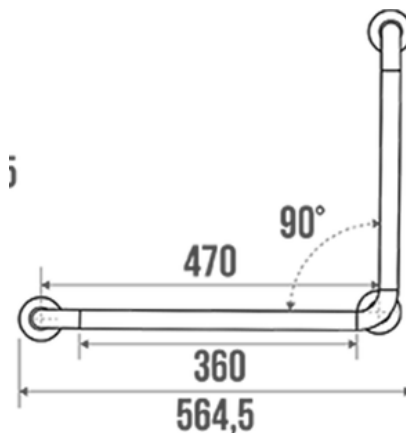
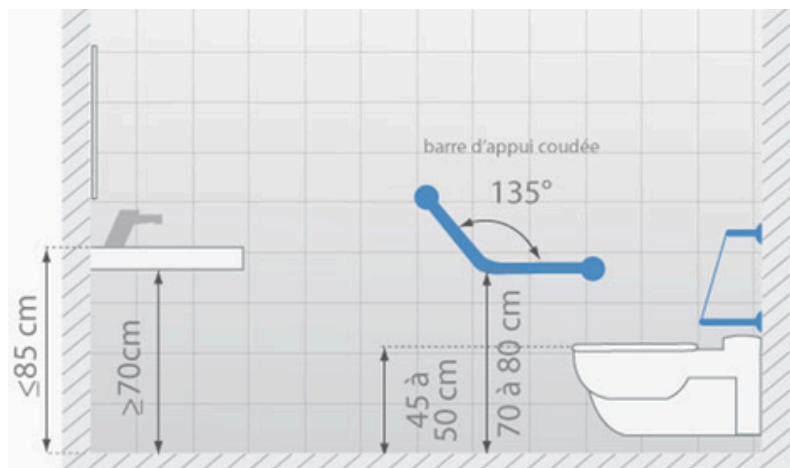
- Porte d'accès à un sanitaire adapté signalée par le pictogramme correspondant.
- Espace d'usage et espace de manoeuvre rotative suffisamment large : un espace de manoeuvre avec possibilité de demi-tour d'au moins 1,5m de diamètre, à l'int. ou en ext. devant la porte.
- Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée. A une hauteur comprise entre 0,7m et 1,05m.



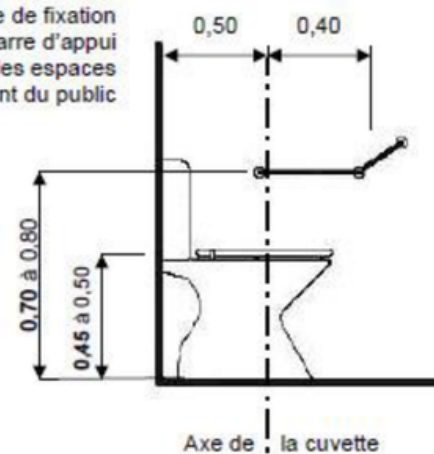
Bon exemple !

Douches & sanitaires

- Barre d'appui fixée horizontalement prolongée avec partie oblique
- Hauteur de la cuvette (abattant inclu) et distance du mur : entre 45 et 50 cm du sol
- Abattants et lunettes des cuvettes doivent être de couleur contrastée par rapport à leur support.
- Distributeur de papier toilette préhensible. Pas de poubelle à pédale - hauteur de la poubelle : 40cm



Principe de fixation de la barre d'appui pour les espaces recevant du public



Bon exemple !

On évite !



Rehausseur non admis



VOS

CONTACTS

Tourisme & Handicap

Nathalie CROUZET

Responsable du Pôle
Ingénierie Touristique

n.crouzet@cotedazurfrance.fr

Cécile ASQUIER

Chargée de mission Communication
BtoB et Ingénierie Touristique

c.asquier@cotedazurfrance.fr

CÔTE d'AZUR

FRANCE

— TOURISME —